

## UNION INTERNATIONALE DE BIATHLON (IBU)

### ÉPREUVES

- **HOMMES**
  - 20 km individuel
  - 10 km sprint
  - 12,5 km poursuite
  - 15 km départ groupé
  - Relais 4 x 7,5 km
  
- **FEMMES**
  - 15 km individuel
  - 7,5 km sprint
  - 10 km poursuite
  - 12,5 km départ groupé
  - Relais 4 x 6 km

### QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

**QUOTA D'ATHLÈTES**            **220 athlètes**  
 113 hommes  
 107 femmes

**QUOTA PAR CNO**            Sur la base des résultats des compétitions individuelles, sprint, poursuite et départ groupé du classement des points de l'IBU aux championnats du monde 2008 à Östersund et 2009 à Pyeongchang, les fédérations nationales se verront attribuer le nombre suivant d'inscriptions pour les hommes et les femmes :

	Inscriptions	Concurrents au départ	Total
	Places de qualification	Par épreuve	
<b>HOMMES</b>			
Places 1-5	max. 6	4	30
Places 6-20	max. 5	4	75
Places 21-28	max. 1	1	8
<b>TOTAL</b>			<b>113</b>
Place 29-*	max. 1	1	Uniquement en cas de réattribution des places
<b>FEMMES</b>			
Places 1-5	max. 6	4	30
Places 6-15	max. 5	4	50
Places 16-20	max. 4	4	20
Places 21-27	max. 1	1	7
<b>TOTAL</b>			<b>107</b>
Place 28-*	max. 1	1	Uniquement en cas de réattribution des places

\* Si un CNO ne remplit pas son quota d'athlètes, la place en question sera réattribuée aux positions 29 (hommes) ou 28 (femmes) et aux suivantes, jusqu'à ce que le quota total soit atteint.

### Nombre maximum de participants par épreuve

- Épreuves individuelles  
88 hommes et 87 femmes
- Sprint  
88 hommes et 87 femmes
- Poursuite  
60 hommes et 60 femmes
- Épreuves avec départ groupé  
30 hommes et 30 femmes
- Épreuves de relais  
Les 20 meilleurs CNO, dans chacun des relais hommes et femmes, sur la base du classement des points IBU cumulés lors des championnats du monde 2008 et 2009.

Seuls les athlètes qualifiés pour les épreuves individuelles auront le droit de prendre part aux épreuves de relais.

## SYSTÈME DE QUALIFICATION

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Seuls les meilleurs athlètes mondiaux, capables de concourir selon les normes techniques de l'IBU et d'utiliser les armes dans le respect des règles de sécurité, pourront prendre part aux Jeux Olympiques d'hiver.

### SYSTÈME DÉTAILLÉ

Pour avoir le droit de participer aux Jeux Olympiques d'hiver, un athlète doit avoir rempli un des critères suivants lors de la saison 2009/2010 ou 2008/2009 :

- a. Deux résultats ne dépassant pas plus de 20% la moyenne des trois meilleurs temps lors d'une Coupe IBU, d'un Championnat d'Europe U26, d'un Championnat du monde ou d'une Coupe du monde dans une épreuve sprint ou individuelle ou ;
- b. Deux résultats figurant dans la première moitié du classement des Championnats du monde juniors (ne comprenant pas les Championnats du monde des jeunes) ou ;
- c. Un résultat de chacun des critères a. et b. susmentionnés.

Tous les membres des équipes de relais devront également remplir ces critères de qualification.

## PÉRIODE DE QUALIFICATION

Entre les Jeux Olympiques d'hiver de 2006 (compris) et la dernière épreuve de Coupe du monde de biathlon précédant les Jeux Olympiques d'hiver de 2010 – 24 janvier 2010

<i>A déterminer</i>	<i>Épreuves de qualification (dates &amp; lieux)</i>
24 janvier 2010	Fin de la période de qualification - Coupe du monde, Antholz (ITA)
24 janvier 2010	Date limite à laquelle l'IBU devra avoir informé les CNO du nom des athlètes qualifiés

24 janvier 2010	Date limite à laquelle les CNO, classés au-delà de la 28 <sup>e</sup> place pour les hommes et de la 27 <sup>e</sup> place pour les femmes, devront avoir soumis à l'IBU une demande de participation pour un biathlète et une biathlète
25 janvier 2010	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'IBU l'utilisation des places obtenues
28 janvier 2010	L'IBU informera les CNO concernés de la réattribution des places inutilisées et du nom des athlètes qualifiés
1 <sup>er</sup> février 2010	Date limite à laquelle le comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (VANOC) devra avoir reçu les formulaires d'inscription soumis par les CNO

#### **DATES / PROCÉDURE DE CONFIRMATION DES PLACES**

L'IBU informera, le 24 janvier 2010 au plus tard, les fédérations nationales et les CNO concernés du nom des athlètes qualifiés.

Les fédérations membres de l'IBU sont invitées à travailler en collaboration avec leur CNO et à confirmer à l'IBU, le 25 janvier 2010 au plus tard, l'utilisation des places de qualification qu'elles auront obtenues.

Il est conseillé aux fédérations membres de l'IBU qui n'occuperaient pas les 28 premières places chez les hommes et les 27 premières places chez les femmes dans les compétitions individuelle, sprint, poursuite et départ groupé dans le classement des points de l'IBU aux championnats du monde 2008 à Östersund et 2009 à Pyeongchang de prendre contact avec leur CNO pour l'inscription provisoire d'un biathlète et d'une biathlète.

Les formulaires indiquant le nom des biathlètes inscrits aux Jeux Olympiques d'hiver devront être remis au VANOC le 1<sup>er</sup> février 2010 au plus tard. Le nombre de biathlètes inscrits devra correspondre au nombre autorisé de biathlètes, en application du quota fixé pour les CNO concernés.

Le remplacement pour cause de blessure ou de force majeure d'un athlète inscrit par un CNO est possible jusqu'à la tenue de la réunion technique précédant le départ de la première compétition de biathlon, sur la base du quota fixé pour les CNO concernés et dans le respect de la procédure de remplacement tardif d'athlète du CIO et de VANOC. Dans un tel cas de figure, l'athlète remplacé devra rendre son accréditation avant que le remplaçant ne puisse être accrédité.

#### **RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**

Si certains CNO n'atteignent pas le quota qui leur a été fixé, les places laissées vacantes pourront être attribuées à des athlètes provenant de pays classés au-delà des limites susmentionnées (voir remarque marquée d'un astérisque).

Le secrétaire général de l'IBU attribuera alors dès que possible, en fonction des places vacantes, une place aux CNO des pays qui occuperont, au classement des points IBU de la saison 2008/2009, le 28<sup>e</sup> rang et au-delà chez les hommes et le 27<sup>e</sup> rang et au-delà chez les femmes. Les athlètes concernés devront remplir les critères de qualification de l'IBU pour pouvoir participer aux Jeux Olympiques d'hiver de 2010 (voir système de qualification détaillé).